



MOSELLE FIBRE

Objet : Convention de subventionnement avec l'ANCT Pass numérique

<p align="center">BUREAU DU 7 JANVIER 2021 DELIBERATION N° BD 2020-163</p>

Le 7 janvier 2021, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN, Président.

Étaient présents par visioconférence : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Jean-Paul DASTILLUNG, M. Roland KLEIN, M. Frédéric LEVEE, M. Fernand LORMANT, M. Jean MARINI, M. Alain PIERROT, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Étaient absents/excusés : M. Jérôme END, Mme Peggy MAZZERO-BECKER, M. Jean-Louis MASSON, M. François WERNER.

Délégations de vote : M. Jérôme END à M. Roland KLEIN

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Serge WOLLJUNG a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° BR 2020-163 présenté lors du Bureau du 7 janvier 2021 ;

CONSIDERANT que pour l'attractivité du territoire, il est indispensable d'accompagner la montée en compétence numérique des citoyens et des entreprises.

CONSIDERANT que le projet de médiation numérique proposé vise à organiser les acteurs locaux et à co-financer des Pass Numériques pour permettre à 30 000 personnes de participer à des ateliers d'acquisition de compétences numériques.

CONSIDERANT que MOSELLE FIBRE est lauréat de l'appel à projets Pass numériques à hauteur d'une subvention de 1,5 M€.

CONSIDERANT les objectifs principaux de ce projet :

- l'adoption et l'utilisation plus large du numérique par les personnes âgées,
- l'amélioration de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi,
- l'accompagnement de la transformation numérique des TPE, artisans, commerçants et agriculteurs.

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **M'AUTORISER** à signer la convention jointe à la présente délibération et les avenants ultérieurs, le cas échéant,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 17

Adopté par : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick WEITEN

Le Secrétaire,

Serge WOLLJUNG